

PERMANENCES ■ Le public peut être conseillé par deux spécialistes

Les guides du droit du travail

Un nouveau spécialiste du droit du travail conseille le public à la Maison de l'emploi de Dreux. Luc Michel y reçoit, sans rendez-vous, salariés et employeurs.

Marjorie Cauchoix

Quels sont les droits en matière de formation ou de rémunération, quels sont les devoirs d'une entreprise en matière de médecine du travail : les questions de droit du travail sont complexes. Elles laissent souvent les salariés, mais aussi les employeurs, perplexes.

Des conseils pour tous, du boucher en passant par les salariés du bâtiment

Des spécialistes sont présents pour leur répondre, deux fois par mois, à la Maison de l'emploi et des entreprises du Drouais, à Dreux. Luc Michel a pris le relais de Jean-Michel Michonnet, mi-septembre.

Basé à Chartres, ce contrôleur du travail s'installe la Maison de l'emploi chaque premier et troisième lundi après-midi du mois. Aux côtés de deux spécia-



CONSEIL. Au côté de Carole Garaud, Luc Michel conseille le public en matière de droit du travail.

listes de son service, Carole Garaud et Natacha Deglas, ce Chartrain de naissance conseille gratuitement le public sur les droits et les devoirs des salariés et des employeurs. Un public composé aux deux-tiers de salariés.

« Les gens qui viennent nous voir à la Maison de l'emploi de Dreux habitent en Eure-et-Loir, beaucoup travaillent en Ile-de-France. Nous répondons donc à des questions identiques à celles de salariés qui résident en région parisienne », précise Luc

Michel. Mais le contrôleur du travail reçoit aussi des patrons d'entreprise, ils représentent un tiers des personnes à la recherche d'un ou de plusieurs renseignements. Parmi eux prennent place des particuliers qui emploient des assistantes maternelles, des aides à domicile, sans oublier des auto-entrepreneurs.

« Dès qu'il est question de contrat de travail privé, nous conseillons des personnes dans de très nombreux domaines d'activités, du boucher au notaire

en passant par les gens du bâtiment. » Et pour ceux qui ne pourraient pas aller à Dreux, Luc Michel reçoit également le public à la cité administrative de Chartres. ■

➔ **Permanence.** Un contrôleur du travail conseille le public, sans rendez-vous, le premier et le troisième lundi du mois, de 14 à 17 heures, à la Maison de l'emploi et des entreprises du Drouais, 4, rue de Châteaudun, à Dreux. Tél. 02.37.64.24.72. Luc Michel reçoit aussi le public, sans rendez-vous, du mardi au jeudi, de 14 à 17 heures, à la cité administrative, 13, rue du Docteur André-Haye, à Chartres.